

# Conseil scolaire – Guide de SER





## **Objectif du conseil d'école**

Fournir un forum aux enseignants pour qu'ils puissent utiliser leur expertise en pédagogie et leur connaissance des élèves afin de contribuer aux décisions prises concernant les activités quotidiennes et le fonctionnement de l'école.



## Qui fait partie du conseil d'école

- Administrateur scolaire automatiquement
- Délégué syndical automatique
- 1 à 8 enseignants élus (le personnel enseignant décide du nombre)
- Il s'agit des membres permanents/votants du comité, d'autres sont invités si le conseil l'accepte pour les questions pertinentes.



## **Comment sont sélectionnés les membres enseignants du conseil d'école**

Par vote secret avant le 15 septembre, ou lorsqu'un poste devient vacant.





## Admissibilité et fonctions du président du comité

Admissibilité :	Un enseignant élu au conseil d'école
Sélection :	Vote au début de la première réunion en août/septembre
Tâches :	Fixer l'ordre du jour avec le représentant de l'administrateur
	Maintenir l'ordre et les normes lors des réunions (les règles de Robert comme guide)
	Vote uniquement pour rejeter les motions à égalité (selon les règles de Robert).



## Secrétaire de la commission Eligibilité et fonctions

Admissibilité :	Un enseignant élu au conseil d'école
Sélection :	Vote au début de la première réunion en août/septembre
Tâches :	Rédiger un compte rendu détaillé des sujets abordés
	Soumettre ces notes à l'approbation de la réunion suivante
	Les procès-verbaux approuvés ou non doivent être distribués aux enseignants, à la RTU et à la RSB.



## Qu'est-ce qu'un compte rendu de réunion ?

Un compte rendu légalement acceptable de ce qui s'est passé et de ce qui a été dit lors d'une réunion.

- doivent être datés
- besoin de contenir qui est présent
- doivent contenir les sujets discutés
- doivent contenir au moins un résumé de ce qui a été dit sur les sujets et par qui.
- Tout accord doit être voté et enregistré



# Voter au conseil d'école ?

Il n'est pas nécessaire d'être formel ou de prendre beaucoup de temps.

Peut être un vote à main levée

Chaque fois que le conseil "approuve" ou accepte quelque chose, c'est un vote qui doit être enregistré.

---

## [Procédures/Fonctionnement](#)

Le vote se fera à la majorité simple de ceux qui votent oui ou non.

Abstentions are not a vote and should not be counted as one





# Questions du conseil d'école pour l'automne

- l'intégration des nouveaux enseignants et notamment de ceux qui n'ont jamais enseigné auparavant
- les relations parents-enseignants et la liaison avec le conseil d'établissement
- le plan de remplacement d'urgence
- la répartition équitable des tâches et des responsabilités des enseignants
- l'utilisation du personnel de bureau et de secrétariat pour les enseignants
- l'application au sein de l'école de la politique sur les bulletins scolaires, la mesure et l'évaluation
- les critères qui seront utilisés par la direction de l'école pour décider de recommander à la commission la fermeture temporaire de l'école
- les responsabilités découlant de l'application des politiques de la commission scolaire établies après consultation de l'organisme consultatif approprié
- le placement des journées pédagogiques à fixer par l'école
- la reconnaissance de certaines activités parascolaires aux fins de la valeur ajoutée et des journées de compensation
- la politique de surveillance des élèves
- les règles de conduite et les mesures de sécurité
- Décider du développement professionnel du personnel



## Questions relatives au conseil d'école Avant le mois de mars

- les objectifs pédagogiques et l'organisation de l'école en relation avec la communauté qu'elle dessert ainsi que les besoins en personnel enseignant
- la modification des bulletins scolaires et de la politique d'évaluation de la commission scolaire concernant les examens de la commission scolaire
- la mise en place de nouvelles méthodes pédagogiques l'évaluation des méthodes pédagogiques
- l'introduction de nouveaux programmes et cours
- les critères pour l'introduction de nouvelles méthodes pédagogiques
- les règles régissant le placement des élèves et leur promotion d'un cycle à l'autre au niveau élémentaire



## Questions du conseil d'établissement Mars à juin pour l'année suivante

- sélection du matériel didactique et des manuels scolaires
- les méthodes d'établissement de l'emploi du temps
- l'organisation générale des activités des élèves, qu'elles soient intégrées au programme scolaire ou extrascolaires
- l'intention et l'application des nouveaux règlements scolaires, notamment ceux émanant du ministère de l'Éducation, de la commission scolaire et de l'administration de l'école ;
- le développement des enrichissements et des adaptations du programme effectués au niveau de l'école
- le temps alloué à chaque matière obligatoire et optionnelle
- les normes et procédures d'évaluation du rendement des élèves
- l'approche pour la mise en œuvre des programmes de services aux élèves et de services éducatifs spéciaux
- la mise en œuvre des programmes relatifs aux services aux élèves et à l'éducation populaire
- les programmes d'études menant à un métier ou à une profession en plus des programmes de formation professionnelle que la commission est autorisée à organiser
- les critères d'inscription pour chaque école
- l'établissement d'une école à projet spécial et ses critères d'inscription



## Questions relatives au conseil d'école au fur et à mesure qu'elles se présentent

- la discipline des élèves
- la recherche et l'expérimentation en matière d'éducation
- l'évaluation des méthodes pédagogiques
- la répartition des montants budgétaires dont dispose l'école, et ce aux dates nécessaires pour respecter les échéances de la commission scolaire
- la collecte, la vente ou la distribution de matériel pour une activité de collecte de fonds de l'école ou au profit d'organismes extérieurs à but lucratif, sans but lucratif ou de service et à laquelle les enseignants sont appelés à participer activement
- la programmation d'activités éducatives entraînant des changements dans les heures d'arrivée et de départ ou nécessitant que les élèves quittent les locaux de l'école

